

C'est pourquoi je me réfère au rapport de l'Auditeur général, aux pages 36 et 37, et plus particulièrement au paragraphe 65, qui démontre précisément que le gouvernement a agi contrairement à la garantie que nous avait donnée l'ancien ministre, M. Winters.

Je cite le deuxième alinéa du paragraphe 65:

Avant l'ouverture de l'Exposition, les vérificateurs ont fait état à la Compagnie de certains aspects du contrôle financier interne qui devaient être améliorés et de certaines décisions importantes qui devaient être prises avant l'inauguration de l'Exposition, décisions touchant la manipulation durant l'Exposition de sommes importantes en espèces et la comptabilisation des recettes venant de la vente de passeports, des billets, des droits de stationnement et d'autres sources.

Monsieur l'Orateur, si nous ne pouvons blâmer ou féliciter le gouvernement d'avoir réalisé un projet qui avait été commencé et qui devait être la plus belle réalisation du siècle, il n'en reste pas moins que le gouvernement est responsable de la façon dont il administre les biens publics.

Nous constatons que les biens publics, dans ce cas, ont échappé au contrôle du gouvernement actuel ou qu'il n'a pas donné suite à l'assurance que nous avait donnée, un an auparavant, le prédecesseur du ministre actuel.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, si le député me le permet, je tiens à préciser que, pour ce qui est des points qu'il a soulevés, des réponses ont été fournies à l'auditeur général. Quant à moi—and les fonctionnaires qui vont comparaître au comité pourraient dire la même chose—je suis prêt à répondre à chacune de ces questions.

Tantôt, je m'entretenais avec le député de Calgary-Centre (M. Harkness) de ce sujet. Je ne demande que ceci, savoir qu'on ne présume pas le gouvernement coupable avant de l'avoir entendu. Ce n'est pas parce que mon préopinant n'admet pas la réponse que le gouvernement a donnée qu'il n'y a pas de réponse. A propos de ce que vient de dire mon préopinant, je puis répondre qu'on n'a pas rendu compte de \$97,000 seulement, ce qui représente un pourcentage très petit, un pourcentage record, dans une opération de ce genre, si l'on se souvient qu'une somme de 107 millions est en cause.

Je vais répondre au comité à chacune de ces questions. Toutefois, qu'on ne prétende pas que le gouvernement n'a pas répondu ou n'a pas de réponse à offrir.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre d'avoir précisé cela. Je ne parle pas des sommes d'argent qui ne peuvent pas être retracées ou qui n'ont pas été justifiées

[M. Valade.]

dans le rapport actuel et qui le seront, selon le ministre, au comité parlementaire, mais je dis que certaines sommes d'argent qui ont été dépensées, dont beaucoup nous sont présentées sous forme de bilan global, ont échappé au contrôle gouvernemental. Le ministre me permettra peut-être d'illustrer ce que je veux dire par des exemples concrets.

Je parlerai d'abord d'*«Habitat»* dont il est question à la page 40 du rapport de l'auditeur général. Ce projet, comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, dont le coût avait d'abord été fixé à 11 millions, a finalement coûté \$17,982,000. Ce que je veux faire remarquer au ministre, c'est que durant le cours de la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement n'a pas exercé une surveillance suffisante pour s'assurer que l'argent serait dépensé à bonne fin, et que les entrepreneurs seraient payés à forfait, après l'exécution des travaux plutôt que de prévoir, d'une façon imprécise, les modalités de leur exécution. Et je suis très inquiet en ce qui touche *«Habitat»*, que je considère comme une monstrueuse extravagance. Il aurait fallu que le ministre de l'époque soit saisi de cette question. Je trouve extravagant que l'on ait versé \$1,891,000 en honoraires professionnels pour les plans et devis de ce seul projet.

• (5.00 p.m.)

Si le gouvernement trouve normal que nous payions \$1,891,000 pour construire une telle monstruosité, je demanderais au ministre si cette dépense a été faite avec le consentement préalable du gouvernement ou si le gouvernement se trouve aujourd'hui devant un fait accompli et doit simplement payer les pots cassés.

Dans le rapport selon le volume III des comptes publics du Canada de 1968, les détails relatifs à l'actif de la Compagnie de l'Exposition universelle de 1967 indiquent qu'il y a eu des augmentations extraordinaires des dépenses à ce chapitre.

Je me reporte à la page 34 du Volume III des comptes publics, à la rubrique *«Personnel»*. On y constate que la somme de \$9,273,307 au titre des traitements en 1967 se chiffrait finalement à \$28,091,629.

Au chapitre de l'administration, on avait prévu la somme de \$65,157 pour frais légaux. Or, on a abouti à celle de \$291,698. On a apparemment payé un surplus de quelque \$230,000.

J'imagine que la Compagnie de l'Exposition universelle disposait d'avocats-conseil. Le comité devrait chercher à expliquer pourquoi on a versé un surplus d'honoraires aussi considérable.